Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1415

Artikel: Peuple, mon beau souci
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025872

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
21 janvier 2000 – nº 1415
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Peuple, mon beau souci

Le peuple et lui seul doit, à l'avenir, élire le Conseil fédéral; ainsi sera parachevée la démocratie helvétique et reconnue la souveraineté populaire. Tel est l'argumentaire massif du groupe de travail de l'UDC zurichoise qui prépare une initiative sur ce sujet.

Les opportunistes prennent toujours soin de camoufler leurs ambitions sous le manteau plus décent des grands principes. La droite nationaliste, on le sait, ne porte pas les élites politiques dans son cœur. Elle ne manque par une occasion de les vilipender, criant à la trahison de la volonté populaire dès lors que les autorités se permettent des initiatives déplaisantes à leurs yeux.

Chaque pouvoir doit disposer d'une certaine autonomie

Ainsi, selon l'UDC, le refus de l'adhésion à l'Espace économique européen aurait dû conduire à la clôture du dossier d'adhésion à l'Union européenne. Comme si la *vox populi* exprimait une vérité exhaustive et définitive, excluant à l'avenir toute réflexion et action politiques.

En réalité, cette initiative vise surtout à mettre le gouvernement et ses membres sous pression. L'élection directe par le peuple donnerait plus de poids aux campagnes dirigées contre tel ou tel magistrat. Le groupe de travail y voit l'occasion d'accroître l'intérêt du corps électoral en «électrifiant» la vie politique. Mais gare aux courts-circuits!

L'élection populaire du Conseil fédéral pourrait poser quelques problèmes aux minorités. Des problèmes surmontables pour peu qu'on affine la procédure. Quant à la comparaison avec la pratique des cantons – élection des Conseils d'Etat par le peuple –, elle n'est pas pertinente. Les fonctions du gouvernement d'un Etat n'ont rien à voir avec celles d'un exécutif local. La procédure en vigueur dans les cantons ne présente d'ailleurs pas que des avantages: l'individualisme forcené de certains magistrats, légitimés par le suffrage populaire, affaiblit parfois la cohésion de l'exécutif.

Dans les démocraties parlementaires, électrices et électeurs désignent indirectement le premier ministre, chef du parti vainqueur. Ce dernier forme alors son équipe en fonction des sensibilités politiques de sa formation ou des rapports de force au sein de sa coalition. La Suisse va beaucoup plus loin en confiant cette tâche au Parlement, une procédure unique en son genre. La volonté populaire est-elle pour autant bafouée? En fait, grâce aux droits populaires, le souverain dispose d'un pouvoir considérable, plus important que celui de désigner les membres du Conseil fédéral. Il reste la dernière instance, celle qui tranche. Mais pour que fonctionne ce système délicat, chaque pouvoir doit disposer d'une certaine autonomie. Le double contrôle, électoral et référendaire, auquel serait soumis le Conseil fédéral, conduirait à la paralysie de l'exécutif. C'est probablement d'ailleurs ce que désirent les initiants. JD